

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

L'ASSOMPTION 15 août.
ROME, Nouveaux de la santé du Pape; Un article de la *Civiltà Cattolica*; les bagnes en Italie.—
CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE: Visites des églises à l'occasion de l'Indulgence de la Portioncule; Fête de Sainte-Anne du Bout-de-l'Île; Bénédiction de l'établissement de MM. Senécal; Indulgence pour les visiteurs de l'église de Sainte-Petronille; Ordination à St-



SOMMAIRE

Hyacinthe; Mort de M. Desnoyers, curé de Saint-Pie; Mort de R. P. Deléage.—
PILERINAGE DES HOMMES DE LA PAROISSE DE SAINT-PIERRE, 2 août.—FONDATION A BOSTON D'UN SÉMINAIRE, par la compagnie de Saint-Sulpice.—LA RÉSISTANCE A LA LOI SCÉLÉRATE, procès de M. Louis Bellest — LE CHOLERA EN FRANCE, à Marseille Toulon, Arles.—CE QUE PEUT LA FOI — Décès.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an payable d'avance,

LE NUMÉRO
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer: † EDOUARD, CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux: No, 20 rue Saint-Vincent
MONTREAL.

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES

Dimanche,	10	Août	— Sainte-Cécile de Valleyfield.
Mardi,	12	“	— Saint-Côme.
Jeudi,	14	“	— Sainte-Philomène.
Samedi,	16	“	— N.D. du Bon Conseil.

FÊTES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	10	Août	— 10^e Dimanche après la Pentecôte — Saint-Laurent, M. double, 2 ^e classe, ornements rouges. En ce jour on annonce la solennité de l'Assomption pour dimanche 17 et le jeûne pour la veille.
Lundi,	11	“	— Sainte-Philomène, V.M., double, ornements rouges.
Mardi,	12	“	— Sainte-Claire, V., double, ornements blancs.
Mercredi,	13	“	— Saint-Alphonse de Liguori, E. D., double orn. bls
Jeudi,	14	“	— De l'Octave, semi-double, ornements rouges
Vendredi,	15	“	— Assomption de la B. V. M., double, 1 ^{ère} classe, ornements blancs.
Samedi,	16	“	— Saint-Roch, C., double, ornements blancs. JEÛNE.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Couvent des Sœurs M. de Sainte-Croix à Saint-Laurent, vendredi 15 août, profession religieuse.

Dimanche, 10 août.—Fête du Titulaire de Saint-Laurent. Solennité des Titulaires de Saint-Donat, Saint-Romain à Hermmingford, Sainte-Philomène, Saint-Hypolite et Saint-Roch de l'Achigan.

L'ASSOMPTION.

Quæ est ista quæ ascendit de deserto ?

Quelle est celle qui s'avance et monte du désert ?

“ Je l'ai vue, belle comme la colombe qui prend son vol du bord des fontaines : ses vêtements exhalaient un parfum sans prix. Les roses des champs et les lys des vallées l'environnaient comme un jour de printemps. Quelle est celle qui monte du désert, semblable à une nuée composée d'aromates, de myrrhe et d'encens ? ”

Celle que l'Eglise honore en ce magnifique langage, nous le savons tous, nous qui sommes les enfants dévoués de Marie, c'est notre Mère, c'est notre Patronne, c'est l'Avocate que jamais nous n'invoquons en vain.

Le 15 août, l'Eglise proclame, avec une souveraine joie, les trois grandes prérogatives de la Sainte-Vierge : sa bienheureuse mort, son assumption miraculeuse et son couronnement dans le ciel.

La mort ! comme ce mot fait passer de pénibles images devant l'esprit ! Nous ne pouvons réfléchir attentivement à cette pensée, sans qu'aussitôt une sorte d'épouvante ne nous saisisse au cœur. Mourir ! voir se briser les doux liens qui nous attachent au monde et prononcer définitivement ce mot : *Adieu*, ennemi de l'espérance. Mourir ! et voir disparaître un monde qui nous manque, et puis, par delà, l'invisible, les ténèbres, l'espace vide, les grandes mains de Dieu, l'éternité ! Qui peut sans trembler se sentir ainsi englouti dans ce mystérieux abîme !

Cette heure était arrivée pour la Sainte-Vierge ; elle allait mourir. Mais loin de craindre ce dernier passage, elle le désirait. Toutes ses pensées, toutes ses espérances sont fixées là, et, pour cette âme aimante ce fut un beau jour que celui où une voix divine lui apprit que son exil touchait à sa fin.

Ce qui rend surtout ce moment pénible, c'est notre attachement aux choses d'en bas, c'est la vue de nos fautes qui ne sont pas encore réparées ; mais la Vierge sans tache qui, toute sa vie, ne respira que l'amour de Jésus, regarde le trépas avec un doux sourire. Nulle tristesse du passé, nulle inquiétude pour l'avenir, nulle agonie agita ses derniers moments. Les yeux tournés vers le ciel où Jésus l'appelait, elle brisa son enveloppe mortelle, dans un transport, dans une extase d'amour. Comme le fruit mûr se détache de lui-même et sans secousse du rameau qui le porte, ainsi la Vierge Immaculée, mûre depuis longtemps pour la patrie d'En-Haut, se détacha de la terre sans effort, et remonta vers Dieu.

Elle n'est plus ! mais le ciel ne permit point que la Vierge qui avait conçu sans péché, connût la corruption du tombeau. La dépouille mortelle de la plus pure des créatures fut ravie à la terre, et, au milieu des hommes, il ne resta plus d'elle que le souvenir et le parfum de ses vertus.

Sa dernière faveur, fut son couronnement dans le ciel. Nous n'essaierons pas de décrire ce triomphe : la parole humaine est

impuissante à retracer les gloires de la patrie céleste. Il suffit de savoir que Jésus l'accueillit avec les empresses affectueux d'un fils et qu'elle monta au-dessus des Anges et des Archanges jusqu'au pied du Trône de la Divinité. Au-dessus d'Elle, Dieu seul ; au-dessous, tout ce qui n'est pas Dieu. Son trône est placé à la droite de Jésus-Christ, et elle est proclamée par les trois Personnes divines, la Reine du ciel et de la terre.

Marie, aujourd'hui si élevée dans les cieux, est comme nous une femme qui a souffert et pleuré. Si elle a surmonté toutes nos passions, elle en a néanmoins assez connu toute la puissance, pour compatir à ceux qu'elles ont subjugués.

Aussi c'est son image que nos espérances rencontrent la première entre le ciel et nous. Nous avons en son intercession la confiance la plus intime et, dans nos prières, il nous semble la voir du haut des cieux penchée vers nous, pour nous secourir.

Le matelot emporte son image grossièrement sculptée, et l'attache à la poupe de son vaisseau pour être préservé des tempêtes. Le soldat réclame sa médaille, et se met sous sa protection au milieu des combats. Partout, sur la crête des monts, au penchant des abîmes, au plus profond des vallées, sur les hautes dunes, au bord des flots agités, qu'un danger apparaisse, qu'une douleur éclate, qu'un vœu de l'âme jaillisse, elle est là pour conjurer, apaiser ou exaucer.

ROME.

— Le correspondant romain de l'*Univers* lui écrivait en date du 1^{er} juillet :

“ La santé de S. S. Léon XIII se conserve presque miraculeusement dans ce labeur infatigable, en cette prison si pénible, surtout au milieu de l'ardeur de l'été. Tous ceux qui l'ont approché en ces derniers temps, sont émerveillés de sa vigueur, de sa vivacité, de la promptitude juvénile de son esprit ”.

“ Le Saint-Père attache à son encyclique sur la franc-maçonnerie une importance extrême. Eclairé d'en haut, Léon XIII sait qu'il a offert un secours efficace à la société malade. Il est persuadé, à juste titre, que cette encyclique n'a pas été étrangère à l'affranchissement de la Belgique. Il voudrait que tout d'abord les catholiques prissent l'engagement formel de refuser leur vote à tout candidat franc-maçon. Le Saint Père est persuadé que cette exclusion formelle, universelle de tout membre de la Société satanique serait pour les peuples le premier pas dans la voie du relèvement ”.

— La médaille commémorative de la septième année du pontificat de Léon XIII vient d'être frappée, selon l'usage, à l'approche de la solennité des saints Apôtres.

Sur la face de la médaille est gravée l'anguste effigie du Souverain Pontife. La légende porte ces mots : LEO. XIII. PONT. MAX.

ANNO VII. Sur le revers est représentée la façade de la basilique de Latran, vue du côté de la tribune, ainsi que le nouveau portique monumental qui, prolongeant celui de Sixte-Quint, unit la basilique au baptistère de Constantin.

— Le dernier numéro de la *Civilita cattolica*, excellente revue que les RR. PP. Jésuites dirigent en Italie, contient une étude instructive et intéressante dont nous donnons l'extrait suivant :

“ Une circulaire du Grand-Orient de Rome, adressée, dans le courant de novembre dernier, à toutes les loges d'Italie, porte communication officielle d'une lettre de la loge *dell' Universo*. Les deux pièces devaient rester secrètes, afin d'éviter de jeter l'alarme parmi les catholiques. Elles témoignent la plus vive inquiétude à l'endroit de ce qu'elles nomment la propagande cléricale en Italie, à Rome surtout. Ce fléau, qui semblait devoir cesser avec le pouvoir temporel, n'en devient, au contraire, que plus menaçant. Comme moyen efficace à lui opposer, on propose la création à Rome de lieux publics de récréation pour la jeunesse, et l'on sollicite le concours de tous les francs-maçons de l'Italie. ”

— Les Piémontais ont prétexté, pour s'emparer des États du Pape et des autres princes légitimes, qu'ils y établiraient le règne de l'ordre et de la moralité. Ils n'y ont apporté que le désordre et l'immoralité.

En 1870, les bagnes renfermaient 2,936 condamnés à perpétuité ; à la fin de 1883, il y en avait 5,363, c'est-à-dire qu'en treize ans le nombre a presque doublé.

L'Italie, qui est pourtant un journal officieux, s'écrie en présence de ces chiffres :

“ Il arrivera un moment où *l'Italie ne sera pas assez riche pour nourrir ses forçats !* ”

Et ce n'est malheureusement pas là une simple boutade, car, au 31 décembre 1883, il existait dans les lieux de peine ou prisons judiciaires de la péninsule 67,177 individus, et cette armée de mal-fauteurs représente une dépense de 33 millions de francs, plus de la moitié de la somme portée au budget du ministère de l'intérieur puisque cette somme n'est que de 64 millions de francs !

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ ET PROVINCIALE.

Vendredi premier août, depuis les premières vêpres jusqu'à samedi au coucher du soleil, la Cathédrale, l'église des Tertiaires, rue Saint-Urbain, N.-D. des Anges n'ont cessé d'être visitées par une grande foule de fidèles pour gagner l'indulgence de la Portioncule. Le recueillement était extrême, les prières ardentes et le nombre des communicants a été considérable dans ces églises.

Les Tertiaires, réunis dans leur sanctuaire de la rue Saint-Urbain ont, le 1er août au soir, procédé à la réception de plusieurs

rières; à la suite a eu lieu un salut solennel pendant lequel les fidèles ont chanté, tous ensemble les hymnes sacrées.

Le lendemain matin, à 6 heures, a été célébré le saint sacrifice de la messe; près de 700 personnes ont reçu la sainte communion qui a été donnée avant et pendant la messe. Toute cette journée l'affluence était si considérable qu'il fallait attendre longtemps à la porte avant que de pouvoir entrer; on a été obligé de remettre par trois fois de l'eau bénite dans les bénitiers.

Les visiteurs après avoir prié et avoir fait passer des chapelets et des médailles sur la relique, placée au bas du maître-autel, venaient dévotement baiser les pieds de la statue de saint François d'Assise.

Cette statue, d'une grande beauté et qui rend bien le caractère ascétique de saint François, avait été donnée au R. P. Cazeau par les tertiaires. Ils l'ont rachetée après la mort du P. Cazeau, en souvenir de leur regretté directeur et elle restera désormais dans leur sanctuaire.

Nous avons remarqué que la foule n'avait jamais été si grande dans ces trois églises que cette année; on n'en doit pas être surpris et on doit y voir le résultat des exhortations de Sa Sainteté Léon XIII qui dans sa dernière encyclique a recommandé aux fidèles de s'attacher par dessus tout à l'ordre de saint François.

En voyant cette multitude se renouvelant sans cesse, nous nous sommes rappelé que le R. P. Frédéric, dans le premier sermon, qu'il avait fait à Québec, avait rapporté les paroles suivantes, adressées à lui-même par le Souverain Pontife: "Puisque vous allez au Canada, répandez y partout le Tiers-Ordre, car je suis d'opinion que le monde ne sera sauvé que par le Tiers-Ordre."

La paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Île a célébré avec une grande pompe sa fête le 21 juillet dernier.

Près de 800 communicants se sont approchés le matin de la sainte table. La grand'messe a été chantée par M. Perrault, curé de Sainte-Geneviève, assisté du R. P. Lecavalier, et de M. l'abbé Graton, comme diacre et sous-diacre.

Dans son sermon le R. P. Fader, de la compagnie de Jésus, fit voir la bonté et la grande puissance de Sainte-Anne.

Après les vêpres, suivies de la bénédiction du T. S. Sacrement, furent bénies deux statues: l'Ange-Gardien et saint Jean-Baptiste, qui ont été données par des paroissiens et qui sont placées dans le parterre de l'église. Puis presque tous les paroissiens, sur l'invitation de leur curé, M. Chevrefils, se rendirent à l'extrémité de la paroisse pour assister à la bénédiction d'une croix, érigée par M. Téléphore Madore.

D'après des renseignements erronés, nous avons annoncé que le regretté abbé Levesque avait pris la fièvre typhoïde dans sa paroisse où cette maladie régnait.

Des informations, que nous ne pouvons révoquer en doute, nous autorisent à déclarer que pas un cas de fièvre typhoïde n'existait à la Rivière-Ouelle au moment de la mort de M. Levesque, pas plus qu'actuellement.

GRAND PÉLERINAGE A LANORAIE

(Statue couronnée du Sacré-Cœur)

ET A LAVALTRIE LUNDI, 18 AOUT 1884, PAR LE VAPEUR
TROIS-RIVIÈRES.

Ce pèlerinage se fera sous l'habile direction du Rvd. Père Le-febvre O. M. I. au profit de la Salle d'Asile Saint Vincent de Paul, Rue Visitation.

Les pèlerins devront se munir de provisions ; ils pourront cependant avoir à bord, thé, café, jambon, pâtisseries etc. etc., Passage 75 cts. enfants 35 cts. cabines extra, Départ à 6½ heures A. M. Arrivée à Montréal entre 7 à 8 heures P. M.

C'était fête et grande fête vendredi, 1er aout, dans le nouvel établissement d'imprimerie et de relieur que MM. Eusèbe Sénécal et fils viennent de faire construire, rue St. Vincent.

MM. Sénécal ont toujours rapporté à Dieu les succès qui ont couronné leurs efforts et leur travail, aussi en inaugurant un établissement si important, leur première pensée a-t-elle été de demander pour lui les bénédictions de l'Eglise. Ils ont prié Mgr de Montréal de daigner faire cette bénédiction et Sa Grandeur, toujours heureuse de donner un témoignage public de sympathie à de bons chrétiens, a choisi vendredi.

Un grand nombre de citoyens importants de Montréal, invités par MM. Sénécal ont répondu à son appel ; nous citerons entre autres : Son Honneur le maire de Montréal, le sénateur Trudel, MM. les échevins Grenier, Jeannotte et Martin, D. Rolland, Rouer Roy, C. R., avocat de la cité, J. B. Rolland, MM. N. H. Bourgoïn, E. L. DeBellefeuille, J. L. Archambault, M. A. DeMartigny, caissier de la banque Jacques Cartier, Le Régistrateur Auger, M. le Principal E. U. Archambault, M. le professeur André, M. C. Melançon, M. F. X. St. Charles, MM. Amédée Derome et Cadieux, A. Rolland, Beauchemin, Chipleau, Labelle, Hamelin de la maison Gernay et Hamelin, M. John Lovell, chef de l'importante imprimerie Lovell, Alexandre Merrill, MM. Descaries, Ethier, Charles Labelle, L. DeMartigny, avocats, M. Alex. Dubord, M. Raza, architecte de l'établissement, MM. Gaboury et Cadieux, les constructeurs, M. Demers, entrepreneur, André Sénécal, etc. La presse était représentée par MM. R. White de la *Gazette*, Maire, de la *Minerve*, Charette et Lassalle, du *Monde*, Berthelot, de la *Patrie*.

Mgr de Montréal arriva à trois heures accompagné de son secrétaire M. l'abbé Donnelly, de M. Sentenne, curé de Notre-Dame,

M. Toupin, vicaire de Saint-Patrice, et R. F. Aldéric. La bénédiction commença aussitôt; tous les invités suivirent Sa Grandeur et dans chaque salle des quatre étages, les ouvriers, à leur poste de travail, se mettaient pieusement à genoux pour recevoir la bénédiction de leur premier Pasteur.

Après la bénédiction, eut lieu la visite des ateliers. Sa Grandeur se montra fort intéressée en voyant fonctionner, au 4^e étage, trois machines à régler du plus nouveau modèle, les machines à numéroter et à perforer et surtout la machine à condre au fil d'acier. Les relieurs (3^e étage) étaient au travail et les visiteurs purent admirer des tranches à papier et à carton, des cylindres à battre etc., c'est dans cet atelier que se fait la dorure sur tranche, le marbrage, le finissage.

Au second étage se trouvent les compositeurs; cet atelier peut contenir cent ouvriers. Les caractères de tous genres, les plus nouveaux et les plus luxueux s'y trouvent en abondance ainsi qu'un atelier de stéréotypie.

Les presses sont au premier étage; on remarque surtout une grande "Marinoni" à deux cylindres; une autre "Marinoni" du plus nouveau modèle, marchera au premier jour. Deux puissantes chaudières fournissent la vapeur à une machine horizontale de la force de trente chevaux. Un élévateur, nouveau système, rend la communication très facile et sans danger entre les divers étages.

Les visiteurs témoignaient hautement l'admiration et la surprise que leur causait ce bel établissement dont le plus grand nombre ne soupçonnaient pas l'importance et ils adressaient des éloges empressés aux propriétaires.

En se retirant, Sa Grandeur félicita M. Senécal de la pieuse pensée qu'il avait eue d'appeler sur sa nouvelle maison les bénédictions de l'Eglise. En faisant ainsi il a agi comme agissaient nos pères qui demandaient toujours pour leur demeure la bénédiction de l'Eglise; Monsieur fit ensuite des compliments à MM. Senécal sur la beauté et l'importance de leur établissement, dont la visite l'avait fort intéressé.

Vendredi dernier, 1^{er} août, La Très-Révérende Mère Deschamps, supérieure-générale de l'Hôpital-Général de cette ville, accompagnée de Révérende Sœur Stubinger, Maîtresse de Novices, quittait Montréal pour aller visiter la mission de Toledo, Ohio, Etats-Unis.

Nous souhaitons à ces Révérendes Mères, un bon et heureux voyage et surtout un prompt retour parmi leurs chers pauvres du Canada.

Dans le but de donner un nouvel essor aux pèlerinages qui, depuis 1878, se portent vers le sanctuaire de Sainte-Philomène, à Sainte-Pétronille de Beaulieu, Ile d'Orléans, Sa Sainteté Léon XIII vient d'accorder à l'église de cette paroisse, sur la demande de Sa Grandeur Mgr. l'archevêque de Québec, un privilège assez rare.

Par un indult, en date du 29 juin 1884, Sa Sainteté a bien voulu accorder à perpétuité une indulgence de sept ans et sept quarantaines, à tous et chacun des fidèles des deux sexes, pourvu qu'ils visitent avec piété le sanctuaire de Sainte-Philomène, vierge et martyre, dans l'église paroissiale dédiée à Sainte-Pétronille, et qu'ils y récitent dévotement quelques prières pour la propagation de la foi catholique et à l'intention du Souverain Pontife.

La révérende Mère Saint-Georges (née Van Felson) vient d'être réélue supérieure du Monastère des Ursulines à Québec, et la révérende Mère Sainte-Catherine (née Tims) a été élue dépositaire.

Vendredi, le 25 juillet, Monseigneur l'évêque de Saint-Hyacinthe a conféré l'Ordre sacré de la prêtrise à Monsieur Victorin Larose, dans la chapelle du Monastère du Précieux-Sang. Monsieur l'abbé Laro e est nommé professeur au Petit Séminaire de Sainte-Marie de Monnoir.

Le jour de la fête de Sainte-Anne, Mgr. l'évêque de Saint-Hyacinthe, assisté de MM. les chanoines Leclair et Bernard, a reçu, dans la chapelle des sœurs de Saint-Joseph, les vœux de plusieurs religieuses.

NÉCROLOGES.

M. l'abbé Joseph Damasse Ethier, vicaire à Sainte-Brigide, s'est noyé accidentellement mercredi dernier à Valleyfield, où il était allé prendre ses vacances.

La mort de ce jeune prêtre causera une grande douleur à ses nombreux amis et aux paroissiens de Sainte-Brigide, qui avaient déjà pu apprécier son zèle et son dévouement.

M. Jean-Charles Alfred Desnoyers, curé de Saint-Pie, est mort le 31 juillet après une longue maladie, pendant laquelle il a supporté, avec une résignation toute chrétienne, les plus atroces souffrances.

Sa mort, depuis longtemps prévue, causera d'amers regrets à ses nombreux amis et à tous ses paroissiens pour lesquels il fut toujours un guide précieux, se dévouant tout entier à leurs intérêts spirituels et même temporels.

Né à Saint-Jean-Baptiste en 1833, M. Desnoyers avait fait ses études au séminaire de Saint-Hyacinthe où il étudia aussi la théologie. Il fut ordonné prêtre en 1855 et nommé vicaire à Saint-Henri. L'année suivante, il fut appelé à la cure d'Ely; en 1857, à celle de Sainte-Anne de Bolton; en 1859, à Saint-Barnabé, et enfin en 1866, à Saint-Pie.

Nous avons une autre mort à déplorer, celle du R. P. De eage, supérieur des Oblats à Témiscamingue, décédé à Ottawa le 1er août à l'âge de 63 ans. Le révérend Père a passé au-delà de 30 ans au Canada, et la plus grande partie de ce temps dans les missions sauvages.

Né au Puy en 1821, le P. Deleage fit ses études au séminaire de cette ville, puis son noviciat à Notre-Dame de l'Osier, diocèse de Grenoble. Il entra alors dans la congrégation des Oblats de Marie, et, après avoir été ordonné prêtre, il fut envoyé au Canada. Attaché presque dès son arrivée aux missions chez les sauvages, il passa de nombreuses années à Maniwaki (la terre de Marie) et pendant ce temps il alla souvent évangéliser les tribus sauvages de la baie d'Hudson.

Pendant les cinq dernières années de sa vie, il resta à Temiscamingue où il était supérieur de la maison des révérends Pères.

Le R. P. Deleage se faisait remarquer surtout par la douceur de son caractère, son zèle infatigable et son affection sans borne pour ses chers sauvages. C'est dans le dur travail des missions qu'il contracta les infirmités à la suite desquelles il vient de succomber à l'hôpital d'Ottawa après trois mois de maladie.

Ses obsèques, auxquelles se sont rendus de Montréal le R. P. Antoine, provincial des Oblats, et le R. P. Prevost, O.M.I., ont eu lieu lundi dernier.

PÈLERINAGE DES HOMMES DE LA PAROISSE DE ST PIERRE A STE-ANNE DE BEAUPRÉ.

Fidèles au rendez-vous qu'ils s'étaient donné l'année dernière, les pèlerins de la paroisse Saint-Pierre se rencontrèrent, samedi dernier, sur les quais, heureux de faire une fois encore, un pèlerinage à la bonne sainte Anne, sous la direction des révérends pères oblates. Aux pèlerins de l'an dernier s'étaient joints beaucoup d'autres, car le pèlerinage de samedi comprenait environ mille hommes, à peu près tous de notre ville.

Le *Québec*, capitaine Duval, devait remplacer le *Canada* pour transporter les pieux voyageurs, et on devait partir à cinq heures ; mais, par suite de l'accident arrivé à sa cheminée, le *Québec* fut retardé, n'arriva à Montréal que passé sept heures et le départ n'put avoir lieu qu'à neuf heures. Malgré cette longue attente sur les quais, il n'y eut parmi cette foule de mille hommes, ni bruit, ni murmures, ni cris ; ils allaient entreprendre un voyage de piété et ils voulaient, dès le début et quelque fussent les contrariétés, montrer par leur attitude que la piété seule inspirait leur voyage.

Enfin, nous partons, et l'*Ave Maris stella* retentit, chanté par tous les pèlerins. La vierge Marie sera clémente et miséricordieuse aux voyageurs, car elle sait bien que nous sommes de vrais et pieux pèlerins.

Dès que l'installation de chacun est terminée, on s'empresse de s'occuper des exercices de dévotion qui doivent accompagner tout pèlerinage : les chants des psaumes commencent, des prières sont faites, puis une instruction est donnée ; viennent ensuite les confessions ; malgré les dix prêtres qui aident le directeur du pèlerinage, le R. P. Lefebvre, supérieur des oblats, ces confessions durent jusqu'à deux heures du matin.

Nous arrivons à Québec ; il est sept heures, et'on s'embarque sur le *Brothers*, capitaine Fortier, en route pour Beaupré.

Pendant cette traversée se fait, avec une grande ferveur, la préparation immédiate à la sainte communion : les uns chantent des cantiques, les autres, groupés un peu à l'écart, disent le chapelet ; plus loin, quelques autres sont dévotement à genoux, récitant des prières ; partout enfin, sur le *Brothers*, règne le recueillement le plus grand et dans cette multitude de mille hommes, pas une note discordante, pas un bruit, rien que des chrétiens se préparant avec la foi la plus ardente au grand acte qu'ils vont accomplir.

Il est neuf heures, voici Sainte-Anne de Beaupré ; on descend du bateau, la joie et le bonheur éclatent sur toutes les figures ; on se forme en procession, et aux chants des cantiques, on se rend au sanctuaire vénéré où en ce moment, des pèlerins, arrivés avant nous, faisaient chanter une grand'messe. Le R. P. Lefebvre nous dit la messe et tous nous nous approchons de la sainte table et nous venons recevoir le pain eucharistique.

Après le déjeuner, qui a lieu pour les uns sur l'herbe, pour d'autres au couvent, pour d'autres, enfin, dans les maisons du village, on se retrouve dans l'église où le R. P. Hendrick, rédemptoriste, nous fait une instruction sur sainte Anne, sa bonté et la confiance que tous doivent mettre dans sa puissance. La sainte relique est ensuite vénérée par tous les pèlerins.

Nous quittons Sainte-Anne de Beaupré pour Québec vers midi et demi, et on repart de Québec à quatre heures. Quelque temps après, les vêpres sont chantées ; elles sont suivies de prières et d'une instruction. Cette instruction et celle de la veille furent faites par M. l'abbé Emard ; nous n'en dirons rien, si ce n'est qu'elles étaient parfaitement appropriées à la circonstance et que tous les pèlerins en ont été très édifiés.

Enfin ce beau pèlerinage, beau par le grand nombre des pèlerins, beau surtout par le recueillement et la piété qui n'ont cessé de régner, tant à l'aller qu'au retour, se termina et on arriva à Montréal lundi, à six heures du matin.

M. l'avocat Bourgouin, au nom de tous les pèlerins, remercia les RR. PP. oblats et les ecclésiastiques qui les avaient aidés, de leur dévouement et de leur zèle pour organiser et diriger ce grand

pèlerinage ; il félicita aussi les pèlerins pour leur piété et leur foi.

Et nous aussi en terminant, nous remercierons les directeurs du pèlerinage pour avoir organisé une si imposante manifestation et nous féliciterons les heureux pèlerins qui ont eu le bonheur de faire ce pieux voyage ; car il y a dans un pèlerinage fait aussi chrétiennement qu'ils l'ont accompli, des grâces spéciales qu'on ne trouve point ailleurs. Ils auront le profit de ces grâces spéciales et personnelles et, en même temps, ils auront donné un bel et salutaire exemple ; des pèlerinages comme le leur sont, en effet, un reproche pour les indifférents, un stimulant pour les tièdes, un sujet d'édification pour tous.

FONDATION A BOSTON D'UN SÉMINAIRE PAR LA COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE.

On lit dans la *Semaine Religieuse* de Paris :

“ Le catholicisme prend en Amérique un rapide accroissement ; les Irlandais en particulier, en émigrant vers le nouveau monde, ont créé des centres importants, pour lesquels on a dû bâtir des églises ; le clergé s'est multiplié en même temps que les diocèses s'organisaient, et les œuvres y sont aussi considérables que prospères. New York vient de construire une cathédrale qui a coûté plusieurs millions de dollars. Pour répondre aux besoins religieux de ces nouveaux diocèses, les évêques ont dû élever des écoles, établir des petits séminaires, et, récemment, ils ont fait appel au dévouement de MM. de la Compagnie de Saint-Sulpice, pour la fondation de grands séminaires qui faisaient presque absolument défaut.

“ Jusqu'alors les aspirants au sacerdoce se rendaient à Rome ou à Paris, y faisaient leurs études théologiques et revenaient, après trois ou quatre ans, se mettre à la disposition de leurs évêques. Désormais l'ouverture de grands séminaires dans toutes les grandes villes favorisera le développement des vocations ecclésiastiques et assurera le service religieux parmi les populations.

“ Cette nouvelle mission revenait de droit aux membres de la Compagnie de Saint Sulpice. M. Olier n'envoya-t-il pas le premier ses prêtres au Canada ? La fondation de la riche colonie fut leur œuvre ; les séminaires de Montréal et Baltimore disent assez ce qu'a pu le zèle persévérant de ces vaillants et modestes apôtres. Ce n'est donc pas sans concevoir les plus vives espérances que nous voyons les disciples de M. Olier prendre en plus grand nombre le chemin de l'Amérique et s'établir d'abord à Boston pour venir bientôt à Philadelphie, New York et Chicago. Le supérieur désigné pour cette grande œuvre est M. l'abbé Hogan, professeur de morale au Séminaire de Saint-Sulpice. Le savant directeur est d'origine

irlandaise, il connaît donc le peuple au milieu duquel il exercera son zèle, et trente-deux ans d'enseignement dans le séminaire le plus considérable de la Compagnie lui ont donné une expérience consommée dans l'art difficile de former les jeunes gens à la vie sacerdotale. Sa science profonde en théologie, son jugement sûr, ses connaissances variées, une grande aménité de formes, en faisaient un des prêtres les plus consultés de Paris; il n'était point rare de rencontrer à la porte de sa cellule, en même temps que les évêques les plus distingués, les savants les plus en renom. M. le Play, ce maître illustre qui a fondé, en notre temps, la vraie doctrine de l'économie sociale, le visitait souvent et lui soumettait ses écrits; M. Maxime du Camp, dont les travaux sur les grandes œuvres de la charité à Paris jettent en ce moment tant d'éclat, s'asseyait volontiers dans la modeste chambre du professeur.

“ Ces relations avec les hommes les plus intelligents et avec des disciples dévoués n'empêchaient pas M. l'abbé Hogan d'être toujours à la disposition des séminaristes : on voyait, aux longues heures qu'il mettait à les entendre, que son âme se trouvait bien plus à l'aise encore dans ses rapports avec eux.

“ Voilà le supérieur que Messieurs de Saint Sulpice envoient à Boston ; le succès de sa mission est assuré : sans doute le vide qu'il laissera à Paris sera difficilement comblé, mais il faut que l'œuvre de M. Olier s'achève. Il avait entrevu cette terre d'Amérique toute belle et conquise à Jésus-Christ ; après deux siècles et demi, les désirs du saint prêtre vont s'accomplir ; les apôtres argument à mesure que la moisson blanchit, et M. l'abbé Hogan est celui que Dieu choisit pour ces créations de séminaires. Les vœux de ses confrères, de ses amis, de ses anciens élèves l'accompagnent ; sa mission sera fructueuse comme l'est toujours celle qui a pour fondement l'humilité et l'obéissance.”

RÉSISTANCE A LA LOI SCÉLÉRATE.

La loi scolaire du 28 mars, dite la loi *scélérate*, parce qu'elle viole les droits sacrés du père de famille, parce qu'elle tend à tuer l'âme de l'enfant et parce qu'elle prépare une génération d'athées, provoque en France, de la part des catholiques une résistance énergique ; *résistance à l'oppression*, qui, dans ce cas, est le plus saint des devoirs.

Dans toutes les parties de la France, les évêques dans leurs mandements, les curés par leurs instructions, ont dénoncé cette loi et, de leurs côtés, les pères de famille qui ne veulent pas envoyer leurs enfants dans les écoles *neutres*, c'est-à-dire *athées*, comme l'a formellement avoué à la chambre, M. Clémenceau, sont traduits devant les tribunaux.

Parmi tous ces procès, nous parlerons de celui que vient de subir

un honorable citoyen de Rouen, M. Louis Bellest, dont toute la presse conservatrice s'est occupée.

Appartenant à cette ancienne bourgeoisie française chez laquelle le culte du devoir, les sentiments d'honneur et les vertus chrétiennes sont de tradition, M. Louis Bellest est un fervent chrétien et un courageux patriote qui a fait largement ses preuves de vaillance. Pendant la guerre Franco-Prussienne, il fut fait lieutenant sur le champ de bataille de Champigny; pendant la Commune, il exposa ses jours pour la défense de l'ordre et, quoiqu'il put s'en dispenser, il resta volontairement dans l'armée auxiliaire. M. Louis Bellest est honoré de l'amitié de Sa Grandeur Mgr de Montréal qui, dans un de ses voyages en France, a pu apprécier cette famille si chrétienne et qui a daigné, sur la demande de son chef, bénir ses enfants, ses commis et sa maison de commerce.

M. Louis Bellest a deux jeunes filles auxquelles il a toujours fait donner l'éducation en rapport avec sa position et surtout l'éducation chrétienne, ce fait est patent et connu de tout le monde à Rouen où M. Bellest jouit de la plus grande considération. Malgré la notoriété de cette éducation, le maire de Rouen décida que M. Bellest devait envoyer ses enfants dans une école laïque et, comme s'il y avait parti pris de blesser la conscience de ce bon catholique, il choisit une école très éloignée du quartier qu'habite M. Bellest et la seule école protestante de la ville.

Comme de raison, M. Louis Bellest ne tint aucun compte de cette décision, et n'envoya pas ses enfants à l'école protestante.

Pour ce fait il fut traduit devant la commission scolaire, présidée par le maire de Rouen, entouré de quatorze francs-maçons. Devant cette commission, véritable tribunal judiciaire puisque la loi du 28 mars lui donne le droit de prononcer des condamnations, on refusa à M. Bellest, accusé, la publicité de la séance, et on ne voulut pas permettre à son avocat, non seulement de le défendre, mais même d'assister à la comparution. Jamais on n'avait vu les règles tutélaires qui protègent les accusés aussi ouvertement violées.

La séance fut ce qu'elle devait être, étant donnés les juges et l'accusé; en voici le récit exact:

“ Le Maire.—Pourquoi n'envoyez-vous pas vos filles à l'école où elles ont été inscrites d'office ?

M. Bellest.—Parce que jamais je n'enverrai mes enfants dans une école où on peut leur enseigner des choses que ma conscience réprouve.

Je proteste contre cette loi qui ne tend pas à répandre l'instruction mais à détruire les convictions religieuses chez les enfants. M. Schœlcher, président de la commission du Sénat, a dit qu'il voterait la loi parce qu'il était ATHÉE et alors, je considère que, citoyen libre et indépendant, j'ai bien le droit de la repousser parce que je ne le suis pas. Cette loi n'est pas française, elle est franc-maçonnique.

Le vénérable de la loge regarde alors M. Bellest qui lui dit avec fermeté : « Monsieur j'ai le courage de mon opinion. »

Le Maire.— Vous êtes le seul dans la ville de Rouen à vous placer sur ce terrain là.

M. Bellest.—M. le président quand il s'agit du devoir, il ne faut pas regarder si on est suivi. J'ai toujours voulu le faire, mon devoir ; en 1870 contre les Prussiens, en 1871 contre la Commune, aujourd'hui encore je reste volontairement dans l'armée auxiliaire et un jour vous me verrez parmi vos défenseurs, quand les choses iront plus loin que vous ne voulez.....

Le Maire.—Je vous remercie, monsieur, mais nous n'en sommes pas là. Vous vous arrangerez avec les tribunaux, puisque vous ne voulez pas vous soumettre et envoyer vos enfants à l'école.....

A la suite de sa comparution devant la commission scolaire, M. Louis Bellest fut cité devant le tribunal de simple police, le 15 mai dernier. Un grand nombre de parents et d'amis ont tenu à honneur de l'y accompagner.

Au début de l'audience, il est donné lecture du procès-verbal de contravention qui constate que, devant la commission, M. Bellest n'a donné aucune explication.

Il nous paraissait pourtant que les réponses de M. Bellest, citées plus haut, étaient assez claires et assez explicatives. Si les membres de la commission en ont jugé autrement, c'est qu'ils étaient de ceux qui ne veulent pas entendre ; et ce sont-les pires sourds.

M. le juge de paix, avec une bienveillance et une courtoisie qui sont le gage de son impartialité, offre à M. Bellest de remettre l'affaire à quinzaine, surtout à cause du deuil qui vient de le frapper et pour qu'il puisse préparer sa défense et se faire assister d'un avocat.

Quoique M. Bellest se déclare prêt, sur de nouvelles insistances du juge de paix, la cause est renvoyée à quinzaine.

Le 29 mai suivant, M. Bellest se rend de nouveau au tribunal, cette fois accompagné de son avocat, M^e Vermont et de ses parents et amis. Un second juge de paix siège, remplaçant celui qui siégeait le 15. Il demande si l'affaire comportera de longs développements, et sur la réponse de M^e Vermont qu'après l'audition de sept témoins, sa plaidoierie durera environ deux heures, le juge dit qu'il faudrait remettre l'affaire, puisqu'elle devra tenir plus que l'audience.

M^e Vermont s'oppose au renvoi, mais le juge de paix, déclarant qu'il ne siègera pas à la prochaine audience, renvoie à quinzaine.

M. Bellest ayant fait observer que le jour indiqué est le jour de la première communion de sa fille, le juge de paix lui répond que ce n'est pas un empêchement.

Voilà donc pour la seconde fois, M. Bellest dérangé, enlevé à ses affaires et ne pouvant obtenir d'être jugé. Deux juges de paix renvoient la cause, indiquant clairement par là qu'ils ne se soucient pas de rendre un jugement que leur conscience leur

dicterait contraire à leurs intérêts; d'autres, dit-on, n'ont pas voulu siéger.

Enfin nous arrivons à l'audience du 12 juin; un autre juge de paix est sur le siège, c'est le troisième! Mais celui-ci jugera, car, nouvellement transféré à Rouen de Lillebonne, où il était notaire, il faut qu'il fasse des preuves de républicanisme; il aura, celui-là, plus de souci de ses intérêts que de sa conscience; c'est la première fois qu'il siégera à Rouen et son coup d'essai sera un coup de maître.

On appelle les témoins cités par la défense; le juge de paix, M. Orange, n'oublions pas son nom, refuse de les entendre, car dit-il, "la considération de M. Bellest et sa belle conduite pendant le siège de Paris sont trop connues pour que les témoignages sur ce point soient utiles;" il fait la même observation relativement à la *notoriété* de l'éducation parfaite que M. Bellest fait donner à ses enfants.

Mais alors, M. Orange, il n'y a plus de procès, la poursuite tombe; car la loi scélérate n'exige l'inscription d'office dans une école laïque que lorsque la *notoriété* n'existe pas; qu'importe; Orange est là pour condamner, et Orange condamnera, gardez-vous d'en douter.

Le ministère public prend ensuite la parole, selon lui l'affaire est des plus simples: M. Bellest devait envoyer ses enfants à l'école publique—à une école protestante, jamais—que M. le maire avait choisie; il ne l'a pas fait, il doit être condamné; et voilà!

Cette théorie du ministère public, si respectueuse pour les droits du pouvoir, mais si attentatoire aux droits du père de famille, n'est nullement du goût des nombreux assistants; les uns rient—ils ont raison, car c'est bien ridicule,—les autres, plus indignés, murmurent. Orange, lui, heureux de ces interruptions, car il espère pouvoir juger à huit clos, menace de faire évacuer la salle.

A la prière de M. Bellest et de son avocat, le public se calme, et M. Vermont commence sa plaidoirie.

Il fait d'abord l'éloge de M. Bellest, dont les croyances religieuses n'ont fait qu'augmenter le courage. Il a défendu son pays, son général, il défend aujourd'hui l'âme de ses enfants avec la même énergie. L'avocat fait ensuite l'historique de cette loi du 28 mars, en tête de laquelle M. Jules Simon voulait qu'on inscrivit le nom de Dieu, ce que M. Paul Bert fit écarter en disant que *Dieu n'était qu'une hypothèse ou seulement une chimère*; puis il demande, au point de vue juridique, l'acquittement de son client.

Cette plaidoirie, faite avec un grand talent, ne laisse rien subsister de l'accusation, et flétrit en termes éloquentes les excès de pouvoir, et les illégalités de M. Ricard, soit comme maire, soit comme président de la commission scolaire.

Après cette plaidoirie, qui a convaincu tous les auditeurs, l'affaire est renvoyée à quinzaine pour le jugement.

Le 27 juin le jugement est rendu, et M. Bellest est condamné à

deux amendes de cinq francs chacune et aux frais du procès.

Vous n'êtes pas surpris ; vous vous y attendiez ; Orange a fait sa besogne, vilaine besogne, il est vrai, mais il était payé pour ça.

Dans son jugement longuement motivé, M. Orange fait des aveux surprenants ; il proclame que M. Bellest est un excellent père de famille et qu'il fait donner à ses enfants une éducation excellente et conforme à leur âge. Alors pourquoi vouloir le forcer à les envoyer à une école où ils seront moins bien ? Pourquoi surtout lui désigner la *seule école protestante* qui existe dans la ville quand il y en a deux autres ; n'est-ce pas une vexation, une illégalité ?

Le jugement du sieur Orange montre chez son auteur une excessive déférence pour les commissions scolaires. Elles ont tous les droits sur le malheureux père de famille *prévenu* ; elles le jugent, elles mettent son nom au *pilori* de l'affichage et cela elles peuvent le faire, selon Orange, sans le mander devant elles, sans entendre même ses explications.

Quant au droit qu'a tout accusé, dans les pays les plus autoritaires, d'être défendu par un avocat, si les commissions scolaires n'en tiennent nul compte, c'est dans l'intérêt du père de famille qui pourrait avoir à donner des explications délicates ; ces explications délicates, il n'aura pas de honte de les donner devant une commission scolaire dont souvent il ne connaît pas un seul membre, mais il rongerait de les donner devant son avocat, le plus souvent son ami. Que dites-vous de la force de raisonnement du sieur Orange ? Si nous étions le ministre de la justice, nous le renverrions aux cartons de son étude.

L'*Univers*, qui s'est longuement occupé du procès de Mr. Louis Bellest, termine ainsi un article dans lequel il apprécie le jugement de M. Orange en termes plus sévères que nous :

“ Quoi qu'il en soit, on sait maintenant par le détail ce que valent la justice et l'équité républicaines dont s'inspirent les juges de paix en matière scolaire ! Ce serait grotesque, pour beaucoup, si ce n'était si triste. Aussi se prend-on à rechercher de ces actes quelque explication moins sérieuse. Et puisqu'il s'agit d'un juge de paix qui se nomme Orange, on songe aux diverses dégradations des couleurs que donne le prisme et qui sont notées dans le vers bien connu :

Violet, indigo, bleu, vert, jaune, *Orange*, rouge.

“ Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'en bon révolutionnaire, M. le juge de paix Orange tourne au rouge.”

Nous savons que M. Louis Bellest va en appeler de cet inqualifiable jugement. Dans cette nouvelle lutte, M. Bellest sera le champion de la cause la plus juste ; il aura avec lui non-seulement tous les catholiques, mais aussi tous les honnêtes gens, et si, par impossible, il était condamné de nouveau, il aurait la consolation d'avoir fait son devoir jusqu'au bout. M. Bellest est en outre certain d'avoir marché dans le bon chemin, car la lettre de S. Em.

le cardinal Guibert et l'encyclique de Sa Sainteté Léon XIII sur la Franc-Maçonnerie lui donnent complètement raison.

Quant à nous, nous offrons toutes nos sympathies à ce défenseur de la justice et du droit, et nous pouvons l'assurer que notre population si catholique suit avec un grand intérêt la noble lutte, qu'avec les hommes de bien, il soutient contre la *loi scélérate*.

LE CHOLÉRA EN FRANCE.

La terrible épidémie, qui désole Marseille, Toulon, Arles et les localités environnantes, vient de mettre une fois de plus en lumière la charité, le dévouement du clergé et des religieux. A la première apparition du fléau, les prêtres en congé ont regagné leurs postes et les sœurs de charité sont rentrées dans ces hôpitaux dont on les avait chassées. La laïcisation n'a pas tenu devant le choléra.

Et ces prêtres, ces sœurs ne se bornent pas à remplir leur ministère en soignant les malades ou en leur prodiguant les secours de la religion, ils s'acquittent des missions les plus dangereuses en désinfectant les maisons, travail pour lequel la municipalité n'a pu trouver personne. Aussi cette municipalité—une des plus radicales—a-t-elle voté des remerciements aux sœurs dont quelques-unes ont déjà été victimes du fléau.

La religion a donné une nouvelle preuve des sacrifices dont sont capables ses serviteurs. Cet exemple a ranimé la foi, jadis si vive parmi ces populations méridionales, aussi ont-elles adressé par deux fois une pétition aux autorités pour demander l'autorisation de faire une procession solennelle pour implorer la clémence divine. Mais, contradiction flagrante, ces mêmes hommes qui venaient d'adresser des remerciements aux sœurs, ont refusé de se rendre au pieux désir de leurs concitoyens.

En présence de ce refus, un groupe de jeunes gens a pris l'initiative d'un pèlerinage à Notre-Dame de la Garde, pour attirer les bénédictions de la bonne mère sur la ville si éprouvée. Les adhésions ont été si nombreuses qu'on avait peine à les recevoir. Le 2 juillet, fête de la Visitation, le pèlerinage a eu lieu à six heures et demie. La foule des pèlerins était énorme; la plus grande partie n'a pu entrer dans le sanctuaire et on a dû indiquer par des signaux les diverses parties de la messe qui se célébrait dans la crypte. La sainte communion a été donnée dans l'intérieur de la crypte et sur le seuil.

La charité et le dévouement des prêtres et des sœurs de charité de Marseille et de Toulon seront les mêmes dans toutes les parties de la France où éclatera le terrible fléau. Partout ils s'exposeront, se sacrifieront pour ceux qui souffrent et, loin d'imiter la conduite de ces conseillers municipaux d'Arles qui, sauf 5 sur 27, n'ont eu que le courage de fuir, ils resteront simplement à leur poste et feront leur devoir jusqu'à la mort.

A la voix de leurs évêques, ils vont prier, pour détourner, des

contrées qui ne sont pas encore frappées, la colère divine, et pour implorer de Dieu la cessation du fléau là où il sévit déjà.

Et dans cette œuvre de la prière, le peuple s'unira aux prêtres, aux religieux, car il comprend que la prière est encore le plus grand préservatif. Il n'a plus confiance en la science qui, malgré ses efforts et ses progrès, est impuissante à arrêter le mal, aussi tournera-t-il ses espérances et ses supplications vers Celui qui est le Souverain Maître.

CE QUE PEUT LA FOI.

M. R** était heureux ; tout semblait lui sourire. Il avait une bonne et digne compagne, et le saint Esprit, par la bouche du Sage, ne dit-il pas que c'est un don de Dieu ? Il avait en plus une fille d'un caractère angélique, et un vertueux père qui était un digne chrétien et un brave travailleur. C'est à ce brave père qu'appartenait l'établissement de maître couvreur que plus tard il devait laisser à son fils. Mais le Sage n'a-t-il pas dit encore : La tristesse suit la joie de bien près ? Cette famille devait entrer bientôt dans le chemin royal de la croix.

Les époux R** perdirent leur fille, leur unique enfant ! Ils la pleurèrent, Dieu ne le défend pas. Après les jours de larmes, ils dirent aussi du fond du cœur : C'est un ange de plus au ciel. Dieu nous l'avait donné, Dieu nous l'a ôtée, que son saint nom soit béni.

Depuis ce jour, M. R** entra plus avant dans la voie de la charité, et sa fidèle compagne, loin de l'entraver, lui en donnait l'exemple. Oh ! que de faits nous pourrions citer en l'honneur de la foi de cette femme.

Citons en un, plutôt pour montrer jusqu'à où allait la foi de cette noble femme que pour donner un exemple à suivre : il est des faits qui sont plus à admirer qu'à imiter. Tout le monde d'ailleurs n'a pas le degré de foi voulu, et dans ce fait, la foi qui transporte les montagnes était quelque peu en jeu.

Un samedi, un brave curé de campagne vint à Paris et se présenta à Mme R** pour lui demander un immense service : "Je fais, lui dit-il, travailler dans mon église ; je comptais sur la rentrée d'une somme de huit cents francs pour payer les ouvriers et voilà que cette somme nous fait défaut. Jugez de l'effet que cela va faire dans un petit pays : on va dire que monsieur le curé fait travailler et ne paye pas les ouvriers.

—Mais, il fallait me dire cela, deux ou trois jours plus tôt.

—Je ne l'ai appris qu'hier, par une lettre qui devait venir avec la somme et qui est venu sans elle.

—C'est très embarrassant, monsieur le curé, mais je n'y puis rien. J'ai bien là la somme, mais c'est ce soir le jour de la paie de mon mari qui est sorti pour toute la journée, sans s'inquiéter autrement de la paie, sachant que l'argent est là.

—Je comprends bien ; mais peut-être que d'ici à ce soir vous pourriez trouver ? Dans tous les cas, le mal que je vous signale

sera peut-être irréparable, s'il arrive. Je m'en vais et je compte que Dieu vous inspirera un moyen pour me sortir du cruel embarras où je me trouve. J'attendrai l'arrivée du dernier messager qui part à trois heures de l'hôtel du Plat-d'Étain." Il était alors midi.

M. le curé parti, Mme R** eut beau chercher un expédient, elle n'en trouva aucun, et l'heure approchait. Sollicitée fortement par une voix intérieure, elle se met en prières. Mme R** avait une grande confiance en la puissance de saint Joseph, elle y recourut, et là, au pied de son image et avec la foi naïve des anciens jours, elle pria en ces termes : " Bon et glorieux saint, j'ai quelque chose à vous dire : voilà un bon curé qui se trouve embarrassé pour une somme de huit cents francs ; il les lui faut aujourd'hui ; d'un autre côté, c'est la paie des ouvriers de mon mari, et cette somme nous est nécessaire. Je vais donc vous les prêter, ces huit cents francs, bon saint Joseph, jusqu'à ce soir, six heures, au plus tard. Aujourd'hui, je ne puis que vous les prêter ; quand je pourrai donner, je donnerai."

Ceci dit, Mme R** se leva et envoya son beau-père porter ces huit cents francs au messager, à l'hôtel du Plat-d'Étain.

Nous ne parlerons pas du bonheur de M. le curé en recevant cette somme, on le devine aisément. Quant à Mme R**, elle se remit au travail comme si de rien n'était. Quatre heures sonnent, puis cinq, et rien. Mme R** ne se troubla point. Son mari devait rentrer à six heures et faire la paie quelques instants après. Elle alla tranquillement s'agenouiller aux pieds de l'image de son bon saint pour lui rappeler doucement que l'heure approchait et que dans trois quarts d'heure elle aurait besoin de ses huit cents francs. Les aiguilles du cadran marchaient et quelques minutes seulement restaient pour arriver au terme du contrat. Mme R** crut devoir les employer aux pieds du saint pour lui renouveler sa foi et son amour. " Mon bon saint, lui dit-elle, vous savez si je vous aime ; eh bien ! ne me laissez pas dans l'embarras. Je sais bien que je vous ai donné jusqu'à six heures, mais vous voyez qu'il n'en est pas loin, et..."

A ce moment, la sonnette retentit. On vint dire à Mme R** qu'un monsieur voulait lui parler. — " Madame, lui dit un inconnu, j'ai su que vous vous occupiez de bonnes œuvres ; voilà une somme que je vous prie d'accepter pour l'œuvre que vous voudrez. Quoique très pressé, j'é tenais à vous la remettre aujourd'hui, et je vous demande la permission de me retirer."

A peine eut-il franchi le seuil, que six heures sonnèrent. Mme R** ouvrit l'enveloppe ; elle contenait huit cents francs. Elle alla de nouveau auprès de son bon saint pour lui dire non sans émotion : " Mon bon et glorieux saint, vous êtes un bon payeur, et jamais je n'hésiterai à vous prêter, quand il me sera démontré que vous avez besoin de quelque chose."

Nous pourrions raconter d'autres traits d'égale force, mais celui-ci suffit pour prouver la foi de Mme R**.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
déliivrés de leurs péchés.
11 Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Augustin Labelle.—Catherine McLaughlin.—Patrick McKeon.—Patrick Carr.—Etienne Mongin.—Rosalie Monette.—Joseph Grosleau.—Adolphe Leclerc.—Rose de Lima Ethier.—Joseph Beaudoin.—Sophie Dunburg.—Mar. aret Müller.—Jos. Pilotte.—Jos. de Repentigny.—Patrick Walsh.—Louis Brousseau.—H. McCarthy.—Arthur McConnic.—Angelina Payette.—Louis Grégoire.—Jos. Gauthier.—M. F. Boucher.—Stephen McAroil.—Louis Chartrand.—John Ryan.

DE PROFUNDIS.



Eté 1884.



Mouveaux Poêles à l'huile de charbon à quatre Ronds, Sorbetières, Urnes pour l'eau, Couteaux de Table et Canifs, Outils améliorés pour ouvriers, Serrures de toute sorte, qualité rare, Presses à fruits, etc.

L. J. A. SURVEYER
1588 RUE NOTRE-DAME, (En face du Palais de Justice.)

LE GRAND VATEL

RESTAURANT

26 RUE SAINT-JACQUES 26

REPAS A TOUTE HEURE.

Cet établissement est fréquenté par l'élite de la société; par les membres du Clergé que leurs affaires appellent à la ville; par la magistrature, les professions libérales et le haut commerce.

SERVICE PROMPT ET POLI.

JOSEPH RIENDEAU, Propriétaire.

PERRAULT & MESNARD,
ARCHITECTES

93, 99 Rue Saint-François-Xavier, 93, 99
Boîte 1414, P. O. MONTREAL.

GRANDE FONDERIE DE CLOCHES



BURDIN Aîné

Rue de Condé, 28
LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par M. R. Beullac, 229 Notre Dame

LAVOIE & BEAULIEU

ATELIER DE

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

Ecussons, Tableaux, Travaux artistiques.

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques de Decorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières religieuses, Drapeaux, Etc., avec soin, et dont ils garantissent entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure d'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire, Etc.

Ils fabriquent à des prix qui défient toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main des modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etat-Us, en s'adressant à :

O.M. LAVOIE-D A. BEAULIEU

231 NOTRE-DAME CENTRE 231

MONTREAL.

GABOURY & GADIEUX

ENTREPRENEURS ; d'Eglises, Couvents résidences, à la Campagne et à la Ville.

REPARATIONS Exécutées à bref délai à PRIX MODÉRÉS.

137 ET 139 RUE VISITATION 137 ET 139
MONTREAL.

QUATRE PREMIERS PRIX A L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUEBEC.
POUR IMPRIMERIE ET RELIURE

EUSEBE SENECAI & FILS

No. 10, Rue Saint-Vincent Montréal

On exécute à cet établissement toute espèce d'ouvrages, tels que :

LIVRES, JOURNAUX, REVUES PERIODIQUES, MUSIQUE,
PAMPLETS, PROSPECTUS, CIRCULAIRES, BLANCS D'ASSURANCES
PETITES AFFICHES, BLANCS DE BANQUE, BLANCS DE COUR.
BLANCS DE REÇUS, FACTUMS, PLACARDS, ETC.
BILLETS DE CHARGEMENTS, CATALOGUES D'AFFAIRES
CARTES DE VISITES, LETTRES FUNERAIRES.

LE TOUT EXECUTE AVEC ELEGANCE ET PROMPTITUDE.

A des Prix très-réduits.

25 Cts

Employez les

Pilules de McGale

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A VENDRE PARTOUT.

LANTHIER & Cie.,

271, Rue Notre-Dame.

Notre maison, comme les années précédentes, possède l'assortiment le plus complet de Chapeaux Anglais, Français et Américains de tous genres et de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants. Pardessus imperméables de toutes descriptions. Parapluies des célèbres maisons le Martin, Sanger etc.—Le département des Messieurs du Cle-gé est une de nos spécialités. Chapeaux de soie Romain et ordinaire, feutre dur et mou.

Pardessus et Manteaux en Tweed et Cachemire noir.—Les prix varient selon la qualité de l'article.

POUR AVOIR DE

Bonnes Photographies

A BON MARCHÉ

Visitez l'établissement de

H. LARIN

18 — RUE SAINT-LAURENT — 18

M. A. BAYARD, artiste au crayon, avantageusement connu, invite le clergé et le public à visiter son atelier et garantit la ressemblance parfaite de ses portraits au crayon d'après photographies.

III, RUE SAINT-LAURENT

Coin de la rue Lagachetière

MONTREAL.

ARCAND FRERES

Marchands de Nouveautés

MAGASIN A UN SEUL PRIX

Spécialité pour les Manteaux de Dames et Habillements de Messieurs.

W. ARCAND, Tailleur.

CLOCHES D'ÉGLISES

FABRIQUÉES PAR

The Jones Bell Foundry Co.

TROY N.-Y U.-S.

MEARS & STAINBANK

LONDRES — ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST. NICHOLAS
MONTREAL.

AGENTS, DE

LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,

Fabricant de sommiers en fer.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chemiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

LUCIEN BENOIT

ENTREPRENEUR

a transporté ses ateliers de sculpture, dorure, peinture, etc., aux

NOS 198, 200,

RUE JACQUES-CARTIER

en arrière de la Banque d'Épargne

Mr L BENOIT se charge d'exécuter toute espèce d'ouvrages tels que, sculpture, dorure, peinture, autels, chaires, Chemins de Croix, et tout objet servant surtout aux décors d'église et aux besoins du culte.

MENEELY BELL COMPANY

A TROY; ETAT DE NEW-YORK.

Spécialité de CLOCHS et de CARILLONS

POUR LES EGLISES

FABRIQUE GARANTIE

Catalogue illustré envoyé sur demande, gratis.

S'adresser : **CLINTON H. MENEELY BELL COMPANY,**

Troy N.-Y. U.S. A.

AUX ECONOMES
RON BEURRE EN TINETTES

De 15 à 18 cents,

Au Marche à Beurre de

J. B. RICHER

No 468 Rue Lagauchetiere

NOTE

BEURRE, THE,

VINS, BIERE ET PORTER

UNE SPÉCIALITÉ.